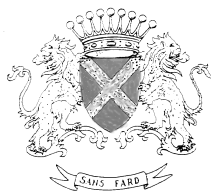


Séance du 22 octobre 2007



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 071022 Motion
Birmanie**

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.
Mme et MM. MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,
DUMONGH, DEHONT, Echevins.
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS
siégeant avec voix consultative.
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,
DUPONT, DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE,
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,
VRANKEN, DRUINE, Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

**S.P. N° 29ter - AFFAIRES GENERALES : Motion « Communes pour la Birmanie » de soutien à
Aung San Suu Kyi et aux démocrates birmans**

Le Conseil Communal, en séance publique ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu les résolutions du Parlement Européen sur la Birmanie, et en particulier celles des 6 et 27 septembre 2007 ;

Vu les résolutions sur la Birmanie déposées à la Chambre des Représentants et au Sénat ;

Considérant l'ampleur des manifestations pacifiques contre la junte militaire en Birmanie ;

Considérant que ces manifestations ont été brutalement réprimées, entraînant la mort et l'arrestation arbitraire d'un nombre non déterminé de personnes ;

Considérant que les violations graves des droits fondamentaux se poursuivent en Birmanie en dépit des sanctions et exhortations de la communauté internationale ;

Considérant que la junte militaire birmane est actuellement l'une des pires dictatures au monde, dénoncée par l'OIT (Organisation internationale du Travail) et l'ONU (Organisation des Nations Unies) ;

Considérant que Aung San Suu Kyi, chef de file des démocrates en Birmanie et Prix Nobel de la Paix 1991, est détenue depuis plus de dix ans, confinée en résidence surveillée sur ordre de la junte militaire au pouvoir ;

Considérant qu'Aung San Suu Kyi a gagné, en 1990, avec 82% des sièges les seules élections libres jamais organisées en Birmanie, et que c'est depuis lors qu'elle est maintenue en détention par la junte ;

Considérant qu'Aung San Suu Kyi, Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la Démocratie, est actuellement la seule lauréate du Prix Nobel de la Paix à être ainsi privée de liberté ;

Considérant qu'elle invite, depuis des années, la communauté internationale à soutenir le combat non violent de son peuple, notamment en appliquant des sanctions économiques à l'encontre des entreprises qui investissent en Birmanie ;



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 071022 Motion
Birmanie**

Séance du 22 octobre 2007

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.
Mme et MM. MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,
DUMONGH, DEHONT, Echevins.
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS
siégeant avec voix consultative.
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,
DUPONT, DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE,
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,
VRANKEN, DRUINE, Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

**S.P. N° 29ter - AFFAIRES GENERALES : Motion « Communes pour la Birmanie » de soutien à
Aung San Suu Kyi et aux démocrates birmans**

Considérant les nombreuses résolutions du Parlement européen (et principalement celles des 7 septembre et 16 novembre 2000, et du 16 septembre 2004) sur la Birmanie, condamnant les graves atteintes aux libertés, les intimidations et menaces, et demandant aux autorités de ce pays d'accorder immédiatement la liberté de mouvement à Aung San Suu Kyi, ;

Considérant la présence d'entreprises actives en Birmanie contre le souhait exprimé par Madame Aung San Suu Kyi et les démocrates birmans, et les investissements financiers d'établissements bancaires belges dans plusieurs de celles-ci ;

Considérant la nécessité actuelle d'introduire des normes éthiques dans la finance pour mettre en œuvre à tous les échelons de notre économie globalisée les valeurs qui caractérisent notre démocratie - en premier lieu desquelles le respect et la promotion des Droits de l'Homme ;

Considérant que notre commune est un acteur d'un monde globalisé mais interconnecté et que le principe "penser globalement, agir localement" doit être traduit dans les nombreuses décisions communales pour une action locale cohérente ;

Considérant le fait que la commune a une fonction d'exemple concernant la responsabilité sociale en matière d'utilisation de l'argent de l'impôt et que le contribuable a le droit d'être informé au sujet de la dépense de son impôt par sa commune ;

Pour ces motifs,

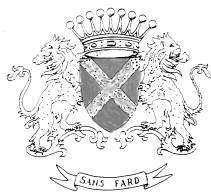
Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 24 voix pour et 1 abstention (VANDAMME) :

Article 1

De soutenir l'action des démocrates en Birmanie et de relayer le message d'Aung San Suu Kyi, en particulier auprès de la population communale, par le biais du site internet de la commune et du bulletin communal d'information, pour que la communauté internationale et l'Union européenne fassent pression sur la junte birmane, notamment en appliquant les sanctions économiques demandées par les démocrates birmans.

Séance du 22 octobre 2007



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 071022 Motion
Birmanie**

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.
Mme et MM. MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,
DUMONGH, DEHONT, Echevins.
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS
siégeant avec voix consultative.
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,
DUPONT, DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE,
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,
VRANKEN, DRUINE, Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

**S.P. N° 29ter - AFFAIRES GENERALES : Motion « Communes pour la Birmanie » de soutien à
Aung San Suu Kyi et aux démocrates birmans**

Article 2

De faire Aung San Suu Kyi citoyenne d'honneur de Pont-à-Celles.

Article 3

De s'abstenir, dans la mesure du possible et lorsque cela n'affecte pas de manière disproportionnée des intermédiaires locaux, d'acheter des produits d'entreprises produisant en Birmanie, les investissements de ces entreprises ne faisant que soutenir la junte au pouvoir.

Article 4

De mandater le Collège communal afin qu'il veille à ce que les impôts de la commune ne soient pas utilisés pour le financement d'entreprises actives en Birmanie tant que les démocrates birmans appellent à des sanctions économiques envers leur propre pays.

Article 5

De mandater le Collège communal afin qu'il obtienne une information complète auprès des institutions bancaires de l'utilisation qui est faite de l'argent déposé par la commune auprès de celles-ci et qu'il veille, par le choix de produits bancaires durables, à ce que les placements et les investissements communaux soient socialement responsables.

Article 6

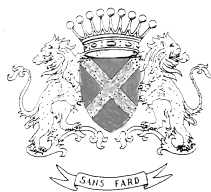
De mandater le Collège communal afin qu'il mette en œuvre la présente motion et qu'il invite les établissements bancaires actifs sur son territoire à cesser d'investir dans les entreprises actives en Birmanie tant que les démocrates birmans appellent à des sanctions économiques envers leur propre pays.

Article 7

D'œuvrer à la libération d'Aung San Suu Kyi dans la mesure de ses moyens.

Article 8

De porter cette information à la connaissance du Ministre des Affaires étrangères, du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, du Ministre des Finances, du Président du Sénat, du Président de la Chambre, du Président de la Commission européenne, du Président du Parlement européen et de la Fédération Belge de la Finance (Febelfin).



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 071022 Motion
Birmanie**

Séance du 22 octobre 2007

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.
Mme et MM. MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,
DUMONGH, DEHONT, Echevins.
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS
siégeant avec voix consultative.
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,
DUPONT, DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE,
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,
VRANKEN, DRUINE, Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

**S.P. N° 29ter - AFFAIRES GENERALES : Motion « Communes pour la Birmanie » de soutien à
Aung San Suu Kyi et aux démocrates birmans**

Article 9

De transmettre copie de la présente délibération :

- au Secrétaire communal.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

PAR LE CONSEIL

**Le Secrétaire Communal,
(s) G. CUSTERS.**

**Le Président,
(s) J-M BUCKENS**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff,

G. CUSTERS.

J-M BUCKENS.